

Sujet blanc — note de synthèse corrigée

Deux sujets complets de 12 documents. Le premier est le vrai sujet de 2026 : son dossier est dans ton dossier 01 Inspecteur, et voici une copie modèle entièrement rédigée. Le second est un sujet inédit, avec un dossier composé à partir de sources publiques vérifiées. Traite chaque sujet en 4 heures avant de lire le corrigé.

Sujet 1 — Session 2026 : le patrimoine immobilier historique de l'État

Consigne. Exercice 1 : à l'aide des seuls documents, note de synthèse présentant d'une part les difficultés d'entretien de ce patrimoine et les sources de financement, d'autre part les avantages que la France en tire. Exercice 2 : avis en 2 pages au plus sur la phrase de Jack Lang (la rénovation du Louvre « nous sera remboursée au centuple »), dans un contexte de dette supérieure à 3 000 Md€ ; puis une action concrète de l'État, en une quinzaine de lignes, pour inciter les Français à aider le patrimoine.

Copie modèle — note de synthèse (environ 1 100 mots)

Ravagée par un incendie en avril 2019, Notre-Dame de Paris a rouvert ses portes en décembre 2024 grâce à 846 millions d'euros de dons venus de 150 pays. Comme 83 autres cathédrales, elle appartient à l'État, propriétaire d'environ 1 300 monuments historiques, des palais nationaux aux grands sites archéologiques.

Si ce patrimoine impose à l'État des dépenses d'entretien croissantes qu'il ne peut plus financer seul, il est aussi une source de richesse et de rayonnement pour le pays.

Les difficultés d'entretien de ce patrimoine et les financements mobilisés pour y faire face (I) doivent être mis en regard des avantages que la France en retire (II).

I. UN PATRIMOINE IMMENSE ET VIEILLISSANT, DONT L'ENTRETIEN COÛTEUX CONDUIT L'ÉTAT À DIVERSIFIER SES FINANCEMENTS

L'ampleur et la fragilité du parc historique de l'État rendent son entretien particulièrement lourd (A), ce qui conduit à mobiliser des ressources de plus en plus variées (B).

A. Un parc considérable et fragile, dont l'État supporte seul les risques

L'État possède environ 1 300 immeubles protégés au titre des monuments historiques, soit 3 % du total national, dont 448 relevant du ministère de la Culture. Ce ministère a la charge des anciens domaines de la Couronne comme Versailles, Fontainebleau ou Chambord, de 84 cathédrales, de grandes abbayes comme le Mont-Saint-Michel, des

monuments commémoratifs parisiens et de sites comme Lascaux. Plus largement, l'État et ses opérateurs occupent 99 millions de m² et 191 000 bâtiments, et le parc immobilier de l'État représente 62,6 milliards d'euros d'actifs.

Ce patrimoine vieillit et exige des travaux lourds. Selon un rapport de sa présidente, le Louvre souffre de fuites d'eau et de variations de température qui menacent les œuvres. Sa pyramide, conçue pour 4 millions de visiteurs par an, en reçoit deux fois plus. Sa rénovation, annoncée en janvier 2025, est estimée entre 700 et 800 millions d'euros, dont 300 à 400 millions pour la seule remise aux normes des équipements techniques. Les coûts dérivent souvent : la restauration du château de Villers-Cotterêts, fermé depuis 2014, devait coûter 110 millions d'euros et en a finalement coûté plus de 200, en raison de la crise sanitaire et de l'inflation.

L'État supporte enfin seul le risque de sinistre. Depuis une décision du ministère des Finances de 1889, il est « son propre assureur », le coût des primes ayant été jugé disproportionné aux indemnités attendues. L'incendie de Notre-Dame l'a ainsi exposé seul à une restauration estimée à plus d'un milliard d'euros, l'assurance des entreprises du chantier étant plafonnée à quelques millions.

B. Des financements de plus en plus diversifiés

Le budget de l'État reste la première ressource. Les crédits des ministères et des opérateurs sont complétés par le compte d'affectation spéciale « Gestion du parc immobilier de l'État » et par un programme d'un milliard d'euros sur cinq ans pour rénover les cités administratives. La politique immobilière de l'État, créée en 2007, vise à mieux connaître, entretenir et valoriser ce parc. Le chantier de Villers-Cotterêts a ainsi été financé presque entièrement par l'État.

Les établissements publics développent par ailleurs leurs ressources propres. En 2023, celles du Louvre atteignaient 244 millions d'euros, dont 95,9 millions de billetterie, 83,1 millions de licence de marque versés par le Louvre Abou Dhabi et 20,6 millions de mécénat ; hors licence, elles couvraient 61 % de ses ressources. Le projet « Louvre Nouvelle Renaissance » doit reposer sur elles : sa nouvelle entrée, d'environ 400 millions d'euros, serait autofinancée, l'État n'apportant que 10 millions en 2025. Un tarif majoré pour les visiteurs venus de pays hors de l'Union européenne, prévu au 1er janvier 2026, pourrait rapporter 20 millions d'euros par an.

La générosité du public prend enfin une place croissante. La restauration de Notre-Dame a bénéficié de 846 millions d'euros de dons, versés par 340 000 donateurs, grandes fortunes, entreprises et anonymes.

Si l'entretien de ce patrimoine pèse lourdement sur les finances publiques et appelle de nouveaux financements, ce coût doit être mis en regard des avantages que la France en retire.

II. UN PATRIMOINE QUI RAPPORTE À LA FRANCE BIEN AU-DELÀ DE SON COÛT

Le patrimoine historique est un moteur économique et touristique (A) ainsi qu'un levier de rayonnement et de cohésion territoriale (B).

A. Un moteur économique et touristique

Les monuments attirent des publics considérables. Avant l'incendie, Notre-Dame recevait 14 millions de visites par an, record national pour un monument. Le Louvre accueille 8 à 9 millions de visiteurs par an et en vise 12 millions après sa rénovation. Le réseau du Centre des monuments nationaux a reçu 10,12 millions de visiteurs en 2022, l'Arc de triomphe en tête avec 1,75 million d'entrées.

Cette fréquentation nourrit l'économie touristique. En 2018, l'Île-de-France, « locomotive » du tourisme national, a accueilli un record de 50 millions de touristes, et le tourisme y a généré 21,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Pour la première fois, les visiteurs étrangers y étaient majoritaires dans les hôtels, les Américains en tête.

Les chantiers soutiennent aussi l'emploi et les savoir-faire. Près de 250 entreprises et ateliers d'art et plus de 2 000 personnes ont travaillé à la restauration de Notre-Dame. À Villers-Cotterêts, 600 compagnons et plus de 200 entreprises sont intervenus, et des clauses d'insertion ont permis 140 recrutements et 80 000 heures d'insertion.

B. Un levier de rayonnement et de cohésion territoriale

Le patrimoine sert d'abord l'image de la France. Le Louvre exporte sa marque à Abou Dhabi. La Cité internationale de la langue française, installée au château de Villers-Cotterêts où François Ier promulgua l'ordonnance de 1539, a accueilli le XIXe Sommet de la Francophonie en octobre 2024 et noué des partenariats au Brésil, en Allemagne et au Canada.

Il dynamise ensuite les territoires. La Cité a reçu plus de 260 000 visiteurs la première année, au-delà de l'objectif de 200 000. Près de 40 % venaient de l'Aisne, et plus de 15 000 scolaires l'ont visitée. Elle propose des ateliers linguistiques et numériques aux publics éloignés de la langue ou des outils numériques.

De nouveaux usages font enfin vivre les monuments moins fréquentés. Le Centre des monuments nationaux expérimente des tiers-lieux accueillant artisans et entrepreneurs, comme au château de Jossigny, et accompagne 36 jeunes pousses du patrimoine dans son incubateur. Le monument historique devient ainsi un lieu de vie et d'activité, et non plus seulement un lieu de visite.

Pourquoi cette copie fonctionne : les douze documents sont utilisés, chaque paragraphe porte un chiffre, aucun avis n'apparaît, et le plan suit exactement l'ordre imposé par la consigne.

Copie modèle — avis argumenté (2 pages)

Le 28 janvier 2025, le Président de la République a annoncé le projet « Louvre Nouvelle Renaissance », dont le coût est estimé entre 700 et 800 millions d'euros. Jack Lang a salué une dépense qui serait « remboursée au centuple ». Alors que la dette publique dépasse 3 000 milliards d'euros, faut-il y voir un investissement rentable ou un luxe que l'État ne peut plus s'offrir ? Je partage cet avis sur le fond, à condition que cette dépense soit financée d'abord hors du budget de l'État et rigoureusement pilotée. Cette dépense relève en effet de l'investissement (I), mais son « remboursement » suppose de réunir plusieurs conditions (II).

I. Une dépense qui relève de l'investissement plutôt que du coût

Le Louvre n'est pas un gouffre financier. En 2023, il a dégagé 244 millions d'euros de ressources propres, dont près de 96 millions de billetterie et 83 millions au titre de la licence du Louvre Abou Dhabi. Porter la fréquentation à 12 millions de visiteurs, avec un tarif majoré pour les visiteurs hors Union européenne, accroîtrait ces recettes d'au moins 20 millions d'euros par an. La dépense produit donc ses propres recettes.

Ses retombées indirectes sont plus importantes encore. Le tourisme a généré 21,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en Île-de-France en 2018, et le Louvre en est l'une des premières motivations. Chaque nuitée et chaque repas de visiteur rapportent de la TVA et de la taxe de séjour aux finances publiques. Le chantier lui-même fera travailler des entreprises et des artisans d'art, comme celui de Notre-Dame a mobilisé près de 250 entreprises.

Ne rien faire coûterait enfin plus cher. Les fuites d'eau et les écarts de température menacent des collections inestimables, et l'État, qui est son propre assureur, supporterait seul le coût d'un sinistre : l'incendie de Notre-Dame a montré qu'il pouvait dépasser le milliard d'euros. Entretenir à temps est la forme la plus économe de gestion du patrimoine.

II. Un « remboursement » qui suppose plusieurs conditions

La première condition est la maîtrise des coûts. Le château de Villers-Cotterêts, estimé à 110 millions d'euros, en a coûté près du double. Un projet de cette taille doit faire l'objet de l'évaluation socio-économique préalable obligatoire pour les investissements publics importants, d'une enveloppe plafonnée et d'un suivi régulier par le Parlement.

La deuxième condition est de préserver les finances de l'État. Le montage annoncé va dans ce sens : nouvelle entrée autofinancée, contribution de l'État limitée à 10 millions d'euros, appel au mécénat. Il faut cependant garder à l'esprit que le mécénat des entreprises ouvre droit à une réduction d'impôt de 60 % : il n'est pas gratuit pour les finances publiques et doit être compté comme une dépense fiscale.

La troisième condition est l'équité territoriale. L'État possède environ 1 300 monuments, et le patrimoine des régions, moins visité, a autant besoin d'entretien. Le succès de la Cité de la langue française, dont 40 % des visiteurs viennent de l'Aisne, montre qu'investir hors de Paris rapporte aussi.

Je partage donc l'avis de Jack Lang : la rénovation du Louvre est un investissement qui peut rapporter bien plus qu'il ne coûte, à condition d'être pilotée avec rigueur et financée d'abord par les ressources propres du musée. Il reste à associer plus largement les Français au financement de leur patrimoine.

Copie modèle — action concrète (une quinzaine de lignes)

Créer un « don patrimoine » dans la déclaration de revenus en ligne. Chaque printemps, plus de la moitié des foyers déclarent leurs revenus sur impots.gouv.fr. À la fin de la déclaration, un écran proposerait de verser un don à la Fondation du patrimoine, en choisissant un monument à restaurer dans son département parmi une liste validée par les directions régionales des affaires culturelles. Le don serait payé en ligne, et la réduction d'impôt de 66 % serait préremplie automatiquement l'année suivante, sans reçu papier. La mesure serait pilotée par la DGFIP et le ministère de la Culture, avec la Fondation du patrimoine, qui reverse déjà les fonds aux chantiers. Son coût se limite à un développement informatique et à la dépense fiscale liée aux dons. Une carte en ligne montrerait l'avancement de chaque chantier financé, pour donner confiance aux donateurs. Une expérimentation dans quelques départements lors de la prochaine campagne déclarative précéderait la généralisation. Indicateurs : nombre de donateurs, montant collecté, nombre de chantiers achevés. Principale limite : la dépense fiscale, qu'un plafond annuel permettrait de maîtriser.

Sujet 2 — Inédit : la surfréquentation touristique en France

Consigne (4 heures).

Exercice 1 : à l'aide des seuls documents joints, vous réaliserez une note de synthèse relative à la surfréquentation touristique en France. Vous présenterez d'une part les atouts que le tourisme représente pour le pays et les déséquilibres que crée la concentration des flux, et d'autre part les réponses apportées par les pouvoirs publics pour mieux répartir et réguler cette fréquentation.

Exercice 2 : alors que la France vise 100 milliards d'euros de recettes touristiques internationales en 2030, faut-il instaurer, comme Venise ou le mont Fuji, un droit d'accès payant aux sites naturels et patrimoniaux les plus fréquentés ? Vous exprimerez votre avis en deux pages au maximum. Puis, quel que soit votre avis, vous proposerez en une quinzaine de lignes une action concrète que l'État pourrait mettre en œuvre pour inciter les touristes à découvrir des destinations moins fréquentées.

Avertissement. Chaque document est un résumé rédigé pour l'entraînement à partir de sources publiques, citées sous son titre. Les chiffres ont été vérifiés sur ces sources. Le dossier est plus court qu'un vrai sujet (environ 10 pages au lieu de 24) : vise 3 h 30 au lieu de 4 h.

Document 1 — Une année record pour le tourisme en France

Rédigé d'après : ministère de l'Économie, 21 janvier 2025 ; [DGE](#), 19 février 2026 ; [info.gouv.fr](#), 24 juillet 2025 ; [Atout France](#).

La France reste la première destination touristique mondiale. Elle a accueilli plus de 100 millions de touristes internationaux en 2024, puis 102 millions en 2025. Les recettes du tourisme international sont passées de 71 milliards d'euros en 2024 à 77,5 milliards en 2025, et le solde touristique de la balance des paiements atteint 20,1 milliards d'euros. Le pays a compté 743 millions de nuitées en 2025, dont les trois quarts réalisées par des visiteurs européens.

Le gouvernement présente le tourisme comme un levier de croissance représentant environ 8 % du PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects. Il fixe l'objectif de porter les recettes internationales à 100 milliards d'euros d'ici 2030. Selon l'Insee, le PIB touristique direct s'élevait à 3,8 % du PIB en 2023. L'hôtellerie-restauration employait environ 1,3 million de salariés en 2025, soit 13 % de plus qu'en 2019.

Document 2 — Une stratégie nationale pour gérer les flux touristiques

Rédigé d'après : dossier de presse du Gouvernement « [Gestion des flux touristiques](#) », 19 juin 2023 ; [Maire-info](#), 19 juin 2023 ; [DGE](#), 24 octobre 2023.

En juin 2023, la ministre déléguée au Tourisme, Olivia Grégoire, a présenté un plan national de gestion des flux touristiques. Constat : 80 % de l'activité touristique se concentre sur 20 % du territoire. À l'échelle mondiale, selon l'Organisation mondiale du tourisme, 95 % des touristes visitent moins de 5 % des terres émergées. La ministre a reconnu : « nous manquons cruellement de données ».

Le plan compte quatre axes et quinze mesures : un observatoire national des sites touristiques majeurs, une plateforme de ressources gérée par Atout France, un guide définissant surtourisme et pics de fréquentation, une campagne nationale de communication, une enquête sur l'acceptabilité du tourisme par les habitants tous les deux ans et une « charte du voyageur ». L'État finance l'achat d'outils de comptage et la moitié d'un poste de chargé de mission dans les collectivités volontaires. Lancé en octobre 2023, un appel à manifestation d'intérêt a retenu 25 territoires lauréats, dotés de 2,2 millions d'euros sur 18 mois, parmi lesquels Étretat, le Mont-Saint-Michel, le Parc national des Calanques et le Pays basque.

Document 3 — Quand les sites naturels font le tri à l'entrée

Rédigé d'après : [L'Info Durable](#), 22 août 2022 ; [L'Info Durable](#), 29 juillet 2025 ; [L'Écho touristique](#), 7 juillet 2021 et [16 juin 2023](#).

Plusieurs espaces naturels limitent désormais le nombre de visiteurs. Dans le Parc national des Calanques, qui reçoit 2 à 3 millions de visiteurs par an, l'accès à la calanque de Sugiton se fait sur réservation gratuite depuis 2022, avec une jauge de 400 personnes par jour, contre jusqu'à 2 500 certains jours d'été auparavant. Le dispositif a été reconduit jusqu'en 2027 pour lutter contre l'érosion.

Sur l'île de Porquerolles, une jauge de 6 000 visiteurs par jour s'applique depuis l'été 2021, alors que l'île en accueillait 8 200 à 10 000 avant la crise sanitaire. Au-delà de 6 000 visiteurs débarqués, l'insatisfaction double et touche un visiteur sur deux. L'île de Bréhat, qui compte 377 habitants permanents, plafonne depuis 2023 le nombre de visiteurs pendant les semaines les plus chargées de l'été : 4 700 par jour en 2023, 4 500 en 2025. Son maire assure : « On ne cherche pas à empêcher les gens de venir. »

Document 4 — Le Mont-Saint-Michel et Étretat face aux pics de fréquentation

Rédigé d'après : [L'Info Durable / AFP](#), 26 juillet 2023 ; [L'Écho touristique](#), 5 janvier 2026 et [28 juin 2023](#) ; [Figaro Nautisme / AFP](#), 10 mai 2025.

Le Mont-Saint-Michel a accueilli 2,8 millions de visiteurs en 2025. Le 18 août 2022, plus de 36 000 personnes s'y sont présentées en une seule journée. Selon le directeur de l'établissement public, seuls 4,5 % des jours de l'année sont des pics de fréquentation. Le site incite donc à venir avant 10 heures ou après 16 heures : le parking réservé à l'avance coûte 17 euros au lieu de 25, et une application de navigation affiche des messages d'affluence.

À Étretat, commune d'environ 1 200 habitants, environ 1,5 million de touristes se succèdent chaque année, avec des pics de 10 000 visiteurs par jour. Depuis avril 2025, un arrêté municipal ferme l'accès à plusieurs sites dangereux des falaises : les contrevenants risquent une amende de 135 euros et le remboursement des frais de secours. Une association d'habitants souhaite que « la fréquentation soit étalée sur l'année ».

Document 5 — Venise, Amsterdam, mont Fuji : faire payer pour réguler ?

Rédigé d'après : [Commune de Venise](#), rapport 2025 ; [Euronews](#), 19 avril 2024 ; [L'Écho touristique / AFP](#), 1er juillet 2024 ; [Ulysse](#), 28 octobre 2024.

Venise a instauré en 2024 un droit d'accès pour les visiteurs à la journée, les jours de forte affluence. En 2024, sur 29 jours, 485 000 titres à 5 euros ont rapporté 2,25 millions d'euros. En 2025, le dispositif a couvert 54 jours, avec un tarif de 10 euros pour les

réservations tardives : 723 000 titres ont rapporté 5,4 millions d'euros. Les résidents de la région, les clients des hôtels vénitiens et les enfants en sont exemptés. Pour le géographe Rémy Knafo, ce n'est pas l'outil le plus efficace : il faudrait réduire les capacités d'accueil.

Amsterdam a choisi la fiscalité et l'urbanisme : la taxe de séjour est passée de 7 % à 12,5 % du prix de la nuitée en 2024, et aucun nouvel hôtel ne peut ouvrir sans fermeture d'un autre, pour rester sous 20 millions de nuitées par an. Au Japon, l'ascension du mont Fuji par le sentier le plus fréquenté est payante depuis juillet 2024 et limitée à 4 000 personnes par jour ; le droit d'accès a doublé en 2025. Le Bhoutan applique quant à lui une taxe de 100 dollars par jour et par touriste, au nom d'un tourisme « à haute valeur et faible volume ».

Document 6 — Barcelone : quand les habitants disent « assez »

Rédigé d'après : [Le Petit Journal Barcelone](#), 21 juin 2024 et [8 juillet 2024](#) ; [Catalan News](#), 25 février 2026.

Barcelone, 1,6 million d'habitants, a reçu 23 millions de visiteurs ayant passé au moins une nuit en 2023. En dix ans, les loyers y ont augmenté de 68 % et les prix d'achat de 38 %. En juin 2024, le maire a annoncé la suppression d'ici novembre 2028 des 10 101 licences d'appartements touristiques, estimant que la ville ne peut plus supporter autant de locations de courte durée. En juillet 2024, environ 2 800 manifestants ont défilé sous le slogan « Assez ! Posons des limites au tourisme ». La Catalogne a doublé sa taxe touristique au 1er avril 2026 ; un quart des recettes doit financer le logement.

Document 7 — La taxe de séjour, une ressource en forte hausse pour les collectivités

Rédigé d'après : [DGCL, guide pratique des taxes de séjour](#), édition 2026 ; [Legifiscal](#), 2026 ; [L'Écho touristique](#), 30 avril 2025 ; [Sénat, réponse ministérielle](#), 3 avril 2025 ; [Localtis](#), janvier 2024.

La taxe de séjour est facultative : la commune ou l'intercommunalité qui le souhaite l'institue par délibération avant le 1er juillet pour l'année suivante. Elle est payée par nuitée et par personne, de 0,20 euro en camping à 4,90 euros dans un palace ; pour les hébergements non classés, elle représente 1 % à 5 % du prix de la nuitée. Son produit a fortement augmenté : 238 millions d'euros en 2012, 845 millions en 2022 selon l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales. La plateforme Airbnb en a reversé à elle seule 187 millions d'euros en 2023.

Des taxes additionnelles s'y ajoutent : 10 % au profit du département et, en Île-de-France, 15 % pour la Société des grands projets. Depuis le 1er janvier 2024, la région francilienne applique en outre une surtaxe de 200 % au profit d'Île-de-France Mobilités, pour financer

dans le sud de l'île. À la Pointe du Raz, la gestion du Grand Site coûte environ 750 000 euros par an, financés par le département, l'intercommunalité, la région et les recettes de stationnement.

Document 10 — Le tourisme, 11 % des émissions de gaz à effet de serre du pays

Rédigé d'après : [L'Écho touristique](#) sur l'étude de l'Ademe, 7 novembre 2024 ; [DGE](#), 8 avril 2026 ; [L'Info Durable](#), 18 mars 2021.

Selon l'Ademe, le tourisme a émis 97 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2022, soit 11 % des émissions de la France. Les transports en représentent environ 69 % ; dans les déplacements, la voiture pèse 53 % des émissions et l'avion 44 %, alors qu'il ne représente que 29 % des distances parcourues. Les séjours à l'étranger ne constituent que 11 % des séjours des Français, mais 38 % des émissions. Le secteur doit réduire ses émissions de 40 à 50 % d'ici 2030 par rapport à 2008.

La surfréquentation dégrade aussi les milieux. Dans les Calanques, le piétinement érode les sentiers et les ancres des bateaux détruisent les herbiers de posidonie. À Porquerolles, plus de 500 bateaux ont pu mouiller la même nuit. Lors de la sécheresse de 2022, la baignade et le rafting ont dû être interdits dans les gorges du Verdon.

Document 11 — Ce que les Français pensent du tourisme

Rédigé d'après : [Atout France et TCI Research](#), communiqué du 17 juillet 2023 ; [L'Écho touristique](#) sur un sondage OpinionWay, 21 février 2024 ; [MySweetImmo](#), 2 avril 2023 ; [Insee Bretagne](#), 4 mai 2023.

Les Français restent attachés au tourisme : selon une étude réalisée pour Atout France, 74 % jugent que ses effets positifs égalent ou dépassent ses effets négatifs. Seuls 6 % se montrent hostiles, 9 % dans les zones très fréquentées ; un tiers déplore ses effets sur la propreté des espaces publics. Selon un sondage OpinionWay de 2024, 41 % des Français disent avoir déjà subi le surtourisme et 52 % sont favorables à des quotas sur les sites les plus populaires.

Le mécontentement porte surtout sur le logement. Au Pays basque, environ 3 500 personnes ont manifesté au printemps 2023 pour des prix accessibles, après une hausse de plus de 35 % du prix au mètre carré en quatre ans. En Bretagne, 11,7 % des logements sont des résidences secondaires, et jusqu'à la moitié à Belle-Île.

Document 12 — Étaler les flux dans le temps et dans l'espace

Rédigé d'après : [Atout France](#), communiqué du 27 mars 2024 ; [Maire-info](#), 7 février 2023 ; [Visit Paris Region](#), 20 mars 2025 ; [L'Info Durable](#), 19 juin 2023.

Pour désengorger les sites les plus connus, Atout France promeut à l'étranger les territoires moins visités, le voyage hors saison et le vélo. Sa campagne de 2024, « Dream big, live slow », a mobilisé environ 8,6 millions d'euros co-investis en Europe. Le plan Avenir Montagnes, doté de 331 millions d'euros financés par l'État et les régions, aide les stations à se diversifier pour attirer des visiteurs en toutes saisons.

Les grands événements montrent que les flux se déplacent plus qu'ils ne s'additionnent : pendant les Jeux olympiques de 2024, la fréquentation des musées parisiens a baissé d'environ 20 %, et les nuitées hôtelières de l'année ont reculé de 4 % en Île-de-France. Pour le consultant Didier Arino, le problème français est moins le surtourisme que l'inégale répartition des visiteurs : selon lui, 90 % des territoires sont en sous-tourisme l'essentiel de l'année.

Sujet 2 — Corrigé

Grille de dépouillement

Partie du plan	Documents mobilisés
I.A Un atout économique de premier rang	1, 7 (recettes fiscales), 9 (dotations)
I.B Des flux concentrés qui créent des déséquilibres	2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11
II.A Réguler l'accès, le logement et la fiscalité	3, 4, 5, 7, 8
II.B Mieux répartir les visiteurs dans le temps et l'espace	2, 4, 12

Introduction rédigée

Le 18 août 2022, plus de 36 000 personnes se sont pressées au Mont-Saint-Michel en une seule journée. Première destination touristique mondiale avec 102 millions de visiteurs internationaux en 2025, la France voit pourtant 80 % de son activité touristique se concentrer sur 20 % de son territoire.

Si le tourisme est un atout économique majeur, la concentration des flux sur quelques sites et quelques semaines engendre des déséquilibres que les pouvoirs publics cherchent désormais à corriger.

Après avoir présenté les atouts du tourisme et les déséquilibres nés de la concentration des flux (I), on exposera les réponses apportées pour mieux répartir et réguler la fréquentation (II).

Plan détaillé

1. I. Un atout économique majeur, fragilisé par la concentration des flux

- a. **A. Un secteur de premier rang pour l'économie et les finances publiques.** 102 millions de touristes internationaux et 77,5 Md€ de recettes en 2025 ; solde touristique de 20,1 Md€ ; 1,3 million de salariés dans l'hôtellerie-restauration ; objectif de 100 Md€ de recettes en 2030 (doc. 1). Une ressource pour les collectivités : taxe de séjour passée de 238 à 845 M€ entre 2012 et 2022 (doc. 7).
- b. **B. Une fréquentation concentrée qui pèse sur les sites, les habitants et les budgets publics.** 80 % de l'activité sur 20 % du territoire (doc. 2) ; pics au Mont-Saint-Michel et à Étretat (doc. 4) ; jusqu'à 2 500 personnes par jour à Sugiton (doc. 3). Pression sur le logement : 1,2 million de meublés, loyers en hausse, colère à Barcelone et au Pays basque (doc. 6, 8, 11). Atteintes à l'environnement : 11 % des émissions nationales, érosion et posidonie (doc. 10). Coûts publics : secours en montagne à 107 M€, déchets en Corse, charges des communes touristiques (doc. 9).

2. II. Des pouvoirs publics qui cherchent à réguler et à mieux répartir la fréquentation

- a. **A. Réguler l'accès, le logement et la fiscalité.** Jauges et réservations (Sugiton, Porquerolles, Bréhat), arrêtés municipaux à Étretat (doc. 3, 4). Loi du 19 novembre 2024 : abattement fiscal réduit, enregistrement obligatoire, quotas communaux (doc. 8). Taxe de séjour et surtaxe francilienne de 200 % (doc. 7). À l'étranger : droits d'accès à Venise et au mont Fuji, gel hôtelier à Amsterdam, fin des licences à Barcelone (doc. 5, 6).
- b. **B. Mieux répartir les visiteurs dans le temps et dans l'espace.** Stratégie nationale de 2023 : observatoire, comptage, 25 territoires lauréats (doc. 2). Incitations horaires au Mont-Saint-Michel (doc. 4). Promotion des territoires moins connus et

du hors-saison, plan Avenir Montagnes (doc. 12). Limite : les flux se déplacent plus qu'ils ne disparaissent, comme l'ont montré les Jeux olympiques (doc. 12).

Transition entre I et II : « Si le tourisme reste un atout majeur, la concentration de ses flux en menace l'acceptabilité et l'équilibre : les pouvoirs publics ont donc développé des outils pour la réguler et la répartir. »

Copie modèle — avis argumenté

Venise fait payer l'accès à son centre historique les jours d'affluence, le Japon celui du mont Fuji. Alors que la France vise 100 milliards d'euros de recettes touristiques internationales en 2030, faut-il généraliser un droit d'accès payant à ses sites les plus fréquentés ? Je n'y suis pas favorable : un péage régule mal et exclut, alors que d'autres outils, déjà éprouvés, protègent mieux les sites. Un droit d'accès payant serait inefficace et inéquitable (I) ; il vaut mieux réguler par la réservation, la fiscalité de l'hébergement et la répartition des flux (II).

I. Un péage touristique serait peu efficace et inéquitable

Son effet sur la fréquentation est incertain. À Venise, 723 000 titres ont été vendus en 2025 pour 5,4 millions d'euros : le dispositif rapporte, mais ne fait pas baisser l'affluence. Quelques euros ne dissuadent pas un visiteur qui a déjà payé son voyage. Le géographe Rémy Knafo juge d'ailleurs qu'il vaudrait mieux limiter les capacités d'accueil.

Il serait ensuite inéquitable. Un sentier côtier ou une calanque appartiennent au domaine public. Les rendre payants pénaliserait les ménages modestes et les habitants de la région, sans toucher les visiteurs aisés. Ce serait aussi contradictoire avec l'objectif de faire de la France une destination accueillante et de soutenir ses recettes.

Enfin, il se trompe de cible. Le problème français tient à des pics : au Mont-Saint-Michel, 4,5 % des jours de l'année seulement sont saturés, et la plupart des territoires manquent de visiteurs. Un péage permanent traiterait comme un excès général ce qui est une concentration ponctuelle.

II. D'autres outils protègent mieux les sites

La réservation gratuite avec jauge a fait ses preuves. À Sugiton, la fréquentation est passée de 2 500 à 400 personnes par jour en été ; Porquerolles et Bréhat appliquent des plafonds acceptés. Ces jauges limitent le nombre de visiteurs sans sélectionner par l'argent, et elles peuvent ne s'appliquer que les jours de pointe.

La contribution financière des touristes existe déjà : la taxe de séjour rapporte près d'un milliard d'euros par an. Mieux vaut l'affecter en partie à la gestion des flux et à l'entretien des sites, et faire payer des services précis plutôt que l'accès lui-même : stationnement modulé comme au Mont-Saint-Michel, ou secours pour les imprudents, comme le suggère la Cour des comptes.

Un droit d'accès peut toutefois se justifier pour quelques sites fermés et fragiles, à condition d'exonérer les habitants et d'affecter la recette à leur préservation. C'est une exception, pas un modèle.

Je ne suis donc pas favorable à un droit d'accès payant généralisé : la France doit réguler les pics par la réservation et mieux répartir ses visiteurs, ce qui suppose de les orienter vers les destinations méconnues.

Copie modèle — action concrète

Créer « France Affluence », un service public numérique de prévision de fréquentation.

Aucun outil national n'informe aujourd'hui les visiteurs de l'affluence attendue sur les sites. Piloté par Atout France et la Direction générale des entreprises, ce service agrégerait les données des compteurs déjà financés par la stratégie de 2023 et celles des gestionnaires de sites (Centre des monuments nationaux, parcs nationaux, collectivités). Pour chaque grand site, il afficherait une prévision d'affluence par jour et par créneau, un lien vers la réservation quand une jauge existe, et trois sites proches moins fréquentés, avec leurs avantages (tarif réduit, navette, événement). Il serait intégré aux applications de navigation et aux sites des offices de tourisme. Calendrier : un pilote à l'été 2027 sur les 25 territoires lauréats, puis la généralisation. Financement : crédits de la stratégie de gestion des flux, complétés par les régions. Indicateurs : nombre de jours de saturation, part des visites hors pic, fréquentation des sites alternatifs. Limite : la fiabilité des données et la fracture numérique, d'où un relais dans les offices de tourisme.